

LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS—ENQUÊTE DU MINISTÈRE DES MINES

Question n° 1345—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Le ministère des Mines et des Relevés techniques a-t-il jamais entrepris de faire enquête sur des rapports d'objets volants non identifiés et, dans le cas de l'affirmative, de telles enquêtes se poursuivent-elles actuellement?

2. Les résultats de ces enquêtes ont-ils été publiés, et, dans le cas de la négative, songe-t-on à les publier à l'avenir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques): 1. La Commission géologique du Canada et la Direction des observatoires, qui font tous deux partie du ministère des Mines et des Relevés techniques, font enquête sur toutes prétendues observations de ce qu'on appelle communément des objets volants non identifiés. Ces rapports portent sur une grande variété de phénomènes dont plusieurs sont causés par l'entrée spectaculaire de météorites dans l'atmosphère, notamment celui du 25 avril 1966, à 8 h. 14 du soir (heure avancée de l'Est). Ces rapports peuvent conduire au recouvrement de météorites qui sont d'un grand intérêt scientifique pour les savants du ministère.

2. Personne ne cherche à restreindre la publication des résultats de ces enquêtes et les fonctionnaires du ministère font souvent des commentaires aux divers organes de diffusion à ce sujet.

LA LANGUE DES ÉMIGRANTS VERS LES ÉTATS-UNIS

Question n° 1348—**M. Harley:**

Parmi les Canadiens qui ont émigré aux États-Unis au cours des cinq dernières années, quel est le pourcentage de ceux dont la langue maternelle est l'anglais, et quel est le pourcentage de ceux dont la langue maternelle est le français?

L'hon. Robert H. Winters (ministre du Commerce): Ce renseignement n'est pas disponible.

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 1350—**M. Ballard:**

1. Pour les années civiles 1964 et 1965, quel est le montant total des contributions payées par les employés et par les employeurs à la caisse d'assurance-chômage?

2. Quel est, pour l'année terminée le 31 mars 1965, le montant des frais d'administration de la Commission d'assurance-chômage, y compris le Service national de placement?

3. Quel était, pour l'année terminée le 31 mars 1965, le nombre d'employés permanents et occasionnels à la CAC?

L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail): La CAC me donne les renseignements suivants:

[M. Cantin.]

1. 1964, \$304,895,000.53; 1965, \$324,083,850.94.

2. \$54,253,989.57.

3. 10,340.

• (3.20 p.m.)

RADIO-CANADA

«THIS HOUR HAS SEVEN DAYS»: EMPLOI PRÉSUMÉ DE STUPÉFIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et a trait à un article par un droit d'auteur universel, publié dans le *Telegram* d'aujourd'hui. Selon cet article, une jeune fille de 17 ans a dit au *Telegram* qu'étant sous l'influence d'une pilule elle avait été photographiée au lit avec deux jeunes gens par la caméra haut le pied d'une équipe du programme *This Hour Has Seven Days* de la Société Radio-Canada. Cela devait apparemment imiter un groupe d'adolescents s'adonnant à la marijuana. Qui a autorisé un tel film à Radio-Canada? La Société enquête-t-elle sur les circonstances de cette affaire et fait-on également une enquête sur la portée de la licence artistique que détiendrait Radio-Canada?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai appris la chose juste avant d'entrer à la Chambre et on me dit que Radio-Canada s'en occupe. J'ai reçu un mémoire du réalisateur exécutif signalant que, d'après lui, l'article est très inexact et ses données essentielles fausses. J'espère qu'il ne s'agit que de calomnie et que les détails sont inexacts. Cependant, je prierais les députés de m'accorder un jour environ pour vérifier les faits que je serai ravie de communiquer alors à la Chambre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. En menant son enquête, l'honorable représentante vait-elle aussi chercher à savoir, pour la gouverne des députés, si cet incident a été la vraie raison du congédiement des co-animateurs de l'émission *This Hour Has Seven Days*; nous dira-t-elle aussi si le ministère de la Justice enquête sur les circonstances et si des plaintes ont été portées ou le seront?

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, aucune source ne m'a parlé de cette affaire auparavant. Je ne puis pas donc dire aux députés—et Radio-Canada, ne l'a pas dit non plus— que les circonstances qui se seraient censément produites ont eu un rapport quelconque avec l'annonce de la direction de Radio-Canada il y a environ deux semaines.